

## Contrôle sur pièces de la Résidence Le Pressoir

Novembre 2024

### Tableau de synthèse des prescriptions et des recommandations définitives

| Ecart/<br>Remarques                         | Gouvernance/<br>RH/ GDR | N° Prescription/<br>Recommandation | Contenu  | Délai mise<br>en œuvre | Eléments de preuve à fournir   |
|---|-------------------------|------------------------------------|--|------------------------|--|
| Ecart_01                                    | 1 - Gouvernance         | <b>Prescription_01</b>             | Finaliser le projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF  | 6 mois                 | Projet d'établissement   |
| Ecart_04                                    | 1 - Gouvernance         | <b>Prescription_04</b>             | Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF) : signature des comptes rendus par le président du CVS une fois désigné.  | 6 mois                 | Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.  |
| Ecart_06                                    | 1 - Gouvernance         | <b>Prescription_06</b>             | Poursuivre la recherche d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).   | 12 mois                | Publication d'une nouvelle offre de recrutement d'un médecin coordonnateur ou le cas échéant contrat de travail  |
| Remarque_04,<br>Remarque_05,<br>Remarque_06 | 3 – Gestion des risques | <b>Prescription_08</b>             | Améliorer le dispositif de gestion des risques en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formalisant une procédure prévoyant les modalités d'information aux personnels sur l'obligation de signalement, la marche à suivre et le retour systématique qui peut être fait sur le traitement de leurs signalements.</li> <li>- Intégrant pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS</li> <li>- Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.</li> </ul> | 6 mois                 | Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables actualisée<br>Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et familles actualisée<br>Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles |
| Remarque_02                                 | 2 -Ressources Humaines  | <b>Recommandation_02</b>           | Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.  |                        |  |
| Remarque_03                                 | 2 -Ressources Humaines  | <b>Recommandation_03</b>           | Elaborer un plan de continuité d'activité  |                        |  |

